

TMJ.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-46 du 11 Février 1985

portant nomination de Conseillers
Techniques du Président de la
République, de Directeurs de Services
Administratifs, de Directeurs Généraux
et de Directeurs d'Entreprises Publi-
ques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 29 Janvier 1985 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Janvier 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées dans les fonctions ci-après les personnes dont les noms suivent :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Conseiller Technique à l'Equipement : Camarade Taofiqui BOURATMA,
- Conseiller Technique au Développement Rural : Camarade Hubert GNONHOUE,

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE

ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- Directeur de l'Emigration, de l'Immigration et du Contrôle : Camarade Marc GUINIKOUKOU,
- Directeur Général de la Régie de Ravitaillement des Navires : Camarade Darius Nestor JOHNSON,

.../...

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1) Société Nationale pour l'Industrie
des Corps Gras (SONICOG)

- Directeur Général : Camarade Barnabé BIDOUZO
- Directeur Administratif : Camarade Théophile ECLOU,
- Directeur Technique : Camarade Appolinaire AKOUE,

2) Société Nationale des Ciments (SONACI)

- Directeur Commercial et Financier : Camarade Hospice GNANGNON,

MINISTERE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE

- Directeur Provincial du Plan et de la Statistique de l'Atacora : Camarade Florentin DONADJE,
- Directeur Provincial du Plan et de la Statistique de l'Atlantique : Camarade Victorin Dossou SOGNON,
- Directeur Provincial du Plan et de la Statistique du Borgou : Camarade Christophe AMOUSSOU,
- Directeur Provincial du Plan et de la Statistique du Mono: Camarade Tiburce GUEDEGBE,
- Directeur Provincial du Plan et de la Statistique de l'Ouémé : Camarade Mohamed Séïdou MAMA,
- Directeur Provincial du Plan et de la Statistique du Zou : Camarade Ibrahim Souley AGBETOU,

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET DE BASE

- Directeur de l'Enseignement de Base : Camarade Jérôme EKOUE,

.../...

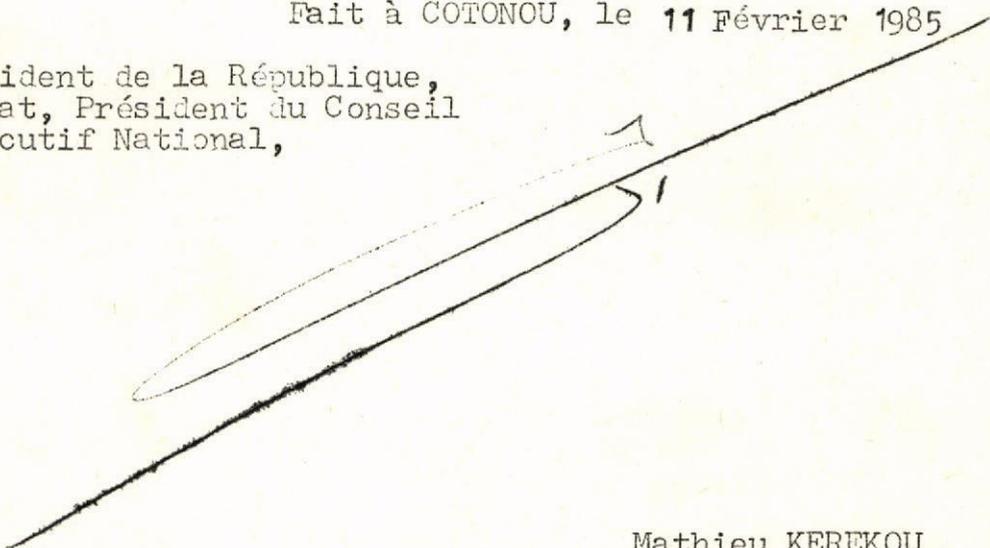
MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- Directeur Général de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI) : Camarade Zimè BONI MAKO

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KERÉKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliatiions : PR 8 CC/PRPB 6 ANR 6 CPC 6 PPC 4 SGCEN 4 Ministères
2 x 15 = 30 Intéressés 15 IGEN et ses Sections 4 DPE-DLC-INSAE 6
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB 4 DCF-DTCP-DI-DSDV 16 DPES-DPCA au MTAS
2 x 2 = 4 SPD 2 BCP 1 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-